

FR

E-000482/2022

Réponse donnée par Mme Kyriakides
au nom de la Commission européenne
(5.4.2022)

La borréliose de Lyme est endémique et est présente dans certaines régions d'Europe¹. La borréliose de Lyme est une maladie à déclaration obligatoire dans la plupart des pays de l'Union², avec 3 734 cas signalés par 24 pays³ en 2020. Cinq pays (Danemark, Grèce, Luxembourg, Roumanie et Suède) n'ont pas signalé de cas de maladie de Lyme cette année-là.

Aucune demande de soutien visant les campagnes d'information et de sensibilisation sur la maladie de Lyme n'a été reçue. La Commission soutient le réseau VectorNet⁴ qui produit des cartes de répartition des tiques⁵ par espèce et décrit les moyens d'éviter les infections.

Le diagnostic de la maladie de Lyme dépend du stade d'infection. On effectue d'abord un test immuno-enzymatique ou un test d'immunofluorescence et, en cas de résultat positif, un test fondé sur la technique du Western Blot pour obtenir confirmation. Une prophylaxie antibiotique est recommandée après une piqûre de tique, lorsqu'une forte exposition est confirmée. Une antibiothérapie est indiquée, associée à des soins spécialisés en fonction des complications (cardiaques, neurologiques ou articulaires) liées à la borréliose de Lyme.

¹ https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Organisation-vector-surveillance-control-Europe_0.pdf

² <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/media/en/publications/Publications/Tick-borne-diseases-meeting-report.pdf>

³ <https://atlas.ecdc.europa.eu/public/index.aspx?Dataset=27&HealthTopic=56>

⁴ European network for medical and veterinary entomology, <https://www.ecdc.europa.eu/en/about-us/partnerships-and-networks/disease-and-laboratory-networks/vector-net>

⁵ <https://www.ecdc.europa.eu/en/disease-vectors/surveillance-and-disease-data/tick-maps>